

Note de Swissgrid pour le Hearing du Conseil fédéral dans le cadre de la consultation sur l'accord institutionnel

Date 1 mai 2019

Auteur Timothée Decroix / Michael Schmid
Legal, Regulatory & Compliance

Sans accord institutionnel, exigé par l' Union européenne (UE), il n'y aura pas d'accord sur électricité, nécessaire pour Swissgrid. L'accord institutionnel est une question politique transversale, qui est posée par l'UE comme condition à la finalisation d'un accord sur l'électricité. Swissgrid n'a pas reçu accès au texte du projet d'accord sur l'électricité et ne peut donc pas se prononcer sur la relation entre celui-ci et l'accord institutionnel. Sans cette base d'information Swissgrid ne peut détailler sa position quant au contenu souhaitable de l'accord institutionnel. Nous n'avons cependant pas de raison de douter de la position d'economiesuisse, c.à.d. que la signature de l'accord institutionnel apporte des avantages économiques considérables et que le dommage économique d'une non-signature dépend aussi de la réaction de l'UE, qui est difficile à prévoir.

Pour Swissgrid, un accord sur l'électricité est nécessaire pour assurer la sécurité du système électrique suisse et donc la sécurité d'approvisionnement pour les consommateurs suisses.

Le réseau suisse n'existe pas : Le réseau électrique est par nature un réseau européen, dont une partie – absolument centrale – est située sur le territoire suisse et gérée par Swissgrid. La gestion du réseau ne peut se faire qu'en parfaite coordination entre Swissgrid et les autres gestionnaires de réseau (GRT) des pays voisins et dans le total respect des Codes de Réseaux, notamment ceux sur l'exploitation du réseau, le raccordement au réseau, la gestion des congestions et l'énergie de réglage. Des écarts de comportements des GRT par rapport à ces règles peuvent engendrer des problèmes d'exploitation qui vont au-delà des frontières (cas du Kosovo). Les règles précitées sont élaborées au sein de ENTSO-E¹ et validées aussi bien par les régulateurs nationaux que par les instances politiques européennes (notamment la Commission européenne). Elles deviendraient partie de l'ordre juridique suisse par le biais de l'accord sur électricité.

L'absence d'accord sur l'électricité a déjà des conséquences techniques et financières. L'exclusion de la Suisse du marché électrique commun européen ne représente pas seulement un coût en termes d'opportunités économiques pour la Suisse : l'accroissement des échanges électriques entre Etats membres de l'UE a pour conséquence l'accroissement des flux électriques transitant de manière non coordonnée sur la partie suisse du réseau électrique. Cela surcharge des parties du réseau et fait peser des risques sur la stabilité du réseau et, par conséquence, sur la sécurité d'approvisionnement. Ce problème ne fera que s'aggraver dans les prochaines années. En l'absence d'accord politique, Swissgrid et

¹ ENTSO-E : Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité

ses partenaires ne peuvent trouver de solution satisfaisante de moyen et long terme mais seulement « ap-poser des rustines » (mesures de redispatching ou mesures d'urgence pendant l'hiver, par exemple), qui représentent un coût non négligeable et ne permettent pas d'assurer que la sécurité du réseau restera garantie sur le moyen terme.

La coordination nécessaire est de plus en plus difficile : Deux éléments sont essentiels pour garantir un fonctionnement sûr du réseau : des normes communes (les Codes de Réseaux, par exemple) et une parfaite coordination entre GRT. Swissgrid a dès lors participé activement, de par son engagement auprès de ENTSO-E, à l'établissement de ces Codes de Réseaux. Ceux-ci doivent être appliqués uniformément par l'ensemble des GRT, au risque d'être exclu de l'ENTSO-E.

Ces prérequis au bon fonctionnement du réseau étaient initialement organisés de manière volontaire par les gestionnaires de réseau, via un cadre contractuel. Mais plusieurs accidents sur le réseau (en particulier le black-out total qui a touché l'Italie en 2003) ont montré la nécessité de les formaliser davantage dans les Codes de Réseaux, qui font partie de la législation européenne.

En l'absence d'accord sur l'électricité, Swissgrid ne dispose pas des garanties nécessaires pour pleinement appliquer et faire appliquer en Suisse ces normes techniques nécessaires à la sécurité du réseau. De plus, Swissgrid est progressivement exclue de certaines coopérations essentielles à la gestion sécurisée du réseau (Calcul des capacités et coordination du redispatch ; demain : marché de l'équilibrage ?).

L'incertitude juridique liée à l'absence d'accord sur l'électricité est également problématique. Sans accord, Swissgrid est dans l'incertitude quant aux règles qu'elle devra appliquer dans le futur. De plus la coopération entre GRT est de plus en plus formalisée au sein d'instances régionales (par exemple TSC), qui ont un rôle essentiel pour assurer la sécurité d'approvisionnement. La participation de Swissgrid à ces coopérations régionales est aussi menacée par l'absence d'accord.

Plus le temps passe, plus ces problèmes s'aggravent. L'UE vient par exemple de réviser l'ensemble de son cadre législatif sur l'énergie (Clean Energy Package). Le fossé entre les cadres réglementaires suisse et européen ne fait que se creuser, ajoutant à l'incertitude juridique de Swissgrid, tandis que les difficultés techniques seront de plus en plus grandes à mesure que l'Europe continue d'intégrer davantage son marché sans que la Suisse en fasse partie.

Le fait de développer des solutions nationales pour régler des problèmes supranationaux ne peut que conduire à un rétrécissement de la Suisse sur soi-même, ce qui serait coûteux et très difficile sous l'angle temporel². Toutes mesures développées unilatéralement peuvent être coûteuses pour les consommateurs Suisses et les producteurs suisses pourraient en être bénéficiaire à terme si la compétition entre les différents acteurs n'est pas suffisante (risque d'oligopole).

La mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 sera aussi plus difficile sans accord sur l'électricité car la capacité d'importation de la Suisse diminuera sans accord. De plus, il est probable que l'énergie hydraulique suisse devra être utilisée de plus en plus pour le redispatch afin de maintenir la stabilité du réseau en Suisse, au lieu de servir à l'approvisionnement de la Suisse.

² Installation de 41 déphaseurs et augmentation considérable de la production nationale d'électricité.